



AVIS PUBLIC est par la présente donné par la greffière de la Ville de La Sarre que lors de la séance tenue le 22 juin 2021, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N^o 09-2021 : Règlement relatif à la gestion contractuelle

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale à La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE
CE 09 AOÛT 2021

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe